



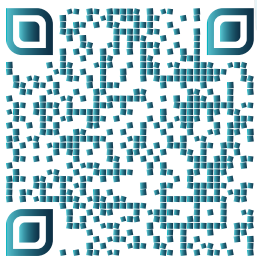
MISE EN PLACE DE SYSTÈME HYDRO-ÉCONOME

Opération réalisable en régie

FICHE CEE CONCERNÉE

Application et mise en oeuvre selon la

fiche CEE BAT-EQ-133



La preuve de réalisation de l'opération mentionne :

- Le type (pomme de douche ou régulateur de jet).
- La marque et référence.
- Le nombre et la classe des équipements acquis selon les normes précitées ou le label exigé.

La performance des équipements est reprise dans une fiche technique du fabricant précisant la marque et référence des équipements et incluant un schéma ou tableau du débit en fonction de la pression de 0 à 5 bars donnant l'efficacité des équipements selon les normes précitées.

LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

L'artisan est certifié RGE

Le devis mentionne l'installation du matériel éligible suivant ainsi que le nombre.

Pour les pommes de douche :

- Classe Z (7,2 à 12 litres/minute) de la norme EN NF 1112 et avec l'exigence d'un débit maximum à 9 litres/minute à 3 bars de pression 104.
- Ou classe ZZ de la norme EN NF 1112.
- Ou label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 7,6 litres/minute (2 gallons par minute).

Pour les régulateurs de jets ou les « mousseurs » :

- Aérateurs non régulés de classe Z (7,5 à 9 litres/minute) de la norme EN NF 246.
- Ou aérateurs autorégulés de débit inférieur à 7,5 litres/minute des normes américaines ASME/ANSI A112.18.1 et NSF 61 et ayant obtenu le label « EPA Watersense » pour les débits inférieurs à 5,68 litres/minute (1,5 gallon par minute).
- Les matériels sont marqués conformément aux normes NF ou norme NSF labellisée Watersense.

LES AVANTAGES DE L'ACTION

Bénéfices				Investissement	
 Économie d'énergie	 Gain financier	 Empreinte environnementale	 Confort	 Investissement humain	 Investissement financier
+	+	+	NC	+	+

LÉGENDE :

++ : Modéré

+ : Faible

NC : Non concerné

* : Régie possible